

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles- Croix-de-Vie

Christian REMAUD
Service Habitat
ZAE « Le Soleil Levant »
CS 63669
85 800 GIVRAND
Tel: 02 51 54 54 89
c.remaud@payssaintgilles.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le FSL est un des dispositifs du PDHH (Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement). Son Objectif est de permettre aux ménages défavorisés d'accéder à un logement ou de s'y maintenir dans de bonnes conditions. Le FSL propose 3 types d'aides :

- Les aides financières à l'accès au logement (1er loyer, frais d'agence, caution, équipement ménager de base, frais de déménagement ...)
- Les aides financières au maintien dans le logement (impayés de loyer, d'énergies, d'eau, de téléphone, assurance habitation, ...)
- L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : aides aux démarches pour la recherche d'un logement ou pour s'y maintenir.

TYPE D'AIDE

Contribution budgétaire en fonction du nombre d'habitants au 1^{er} janvier (0,10 cts par habitant)

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les aides du FSL s'adressent :

- o au locataire et sous-locataire,
- o au propriétaire occupant,
- o à la personne hébergée à titre gracieux,
- o au résident de logement-foyer.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

État, Conseil Départemental et CAF

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Prise en charge par le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Budget 2024 : NC

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

NC